

Ecolo - Conseil Communal du 23 décembre 2021

Question d'actualité n°1. Les projets d'aménagement du site du Bercet

Au nom de la Locale Ecolo, lors du Conseil Communal d'il y a plus de 2 ans, le 28 novembre 2019, je me suis exprimé en ces termes : «Nous (Ecolo) demandons instamment une étude préalable de faisabilité qui définit les objectifs de la commune et leurs implications budgétaires, *AVANT* l'acquisition éventuelle du bâtiment de la rue du Bercet. » Malgré notre intervention, le Conseil Communal a marqué son accord pour acheter le site du Bercet pour 850.000€ hors frais notariés.

Aujourd'hui, plus de 2 ans après avoir décidé d'acheter ce site, le Collège n'a toujours pas défini ni ses objectifs et donc évidemment ni leurs implications budgétaires.

En lisant le PV du Collège du 22 novembre 2021, nous constatons qu'il n'y a toujours pas de décisions claires du Collège au niveau de la programmation de ce qu'il veut y mettre.

Les questions d'Ecolo :

- Le CPAS et le PCS resteront-ils à Champagnat ou intégreront-ils le site du Bercet ?
- Y aura-t-il des logements ? A destination de qui ?
- Quand le Conseil Communal sera-t-il informé de la programmation, c'est-à-dire informé de ce que le Collège veut réaliser sur ce site ? Parce que sans un programme clair, il est impossible de définir un financement et de réaliser un avant-projet d'aménagement du site du Bercet.
- A qui le Collège commandera-t-il la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la suite du dossier ?
- Comment le Collège prévoit-il le financement de la rénovation du Bercet aujourd'hui estimé à 11 000 000€ ? Pour quelles réalisations ?

Ces 5 questions sont complexes et donc je ne vous demande pas une réponse ce jour, mais pour le prochain Conseil Communal.

Question d'actualité n°2. Les projets d'installation de panneaux photovoltaïques

En lisant le PV du Collège du 22 novembre dernier, je me réjouis d'apprendre que le RESCM (Royale Entente Sportive Couvin Mariembourg) envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la buvette de Couvin et que le Collège autorise l'administration communale à prendre en charge la partie non subsidiée de l'investissement. C'est une première à Couvin.

Investir dans des panneaux photovoltaïques, c'est produire son électricité, c'est produire de l'énergie renouvelable ET c'est faire des économies sur les factures d'électricité.

La question d'Ecolo :

Quels sont les prochains toits de l'intercommunale des sports, de l'administration communale ou des écoles communales sur lesquels le Collège prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques ?

Question d'actualité n°3. La chaudière biomasse

En lisant le PV du Collège du 22 novembre dernier, je constate qu'il y a 2 points qui concernent l'installation d'une chaudière biomasse pour l'actuelle et la future administration communale.

Au point 1 du PV du 22 novembre, le Collège décide :

- de solliciter une étude complémentaire reprenant les deux options (avec ou sans container)
- d'étudier les possibilités de remplacement de cette chaudière

Au point 50 du même PV du 22 novembre, le Collège décide :

- d'approuver une mise à jour de l'étude de faisabilité par Wattelse concernant les raccordements divers, le volume des locaux, le budget des différents scénarios d'aménagement du local et la possibilité de déménager les chaudières (actuelle et biomasse)
- de désigner une personne de contact pour ce projet de chaudière biomasse

Les questions d'Ecolo :

- Pour quelles raisons ce qui était possible et annoncé dans le Couvin.be de juillet dernier concernant cette chaudière biomasse est aujourd'hui remis en question ?
- Est-ce que le chargé de mission « chaudière biomasse » du Parc Naturel Viroin Hermeton a été associé ou consulté par le bureau d'étude Wattelse pour réaliser son étude de faisabilité ?
- Pourquoi le chargé de mission « chaudière biomasse » du PNVH n'était-il pas présent lors de la visite technique du 16 novembre dernier qui a réuni le service technique de l'administration communale, le BEP et le bureau d'étude Wattelse ?

Motion relative à la sécurité routière et infrastructure de la N5

Cette motion concerne principalement les riverains de Walcourt et les automobilistes qui empruntent cette voirie, donc de nombreux citoyens couvinois. C'est bien, mais les priorités pour Couvin sont autres. Les priorités pour Couvin, ce sont les aménagements de la N5 entre le rond-point de la locomotive et la gare, le passage à niveau, le carrefour de la gare et la traversée de la ville, des dossiers dans lesquels le SPW est totalement ou partiellement responsable.

Je profite de cette motion d'Eddy pour vous proposer avec le Collège et nos députés, de constituer un groupe de travail pour nous coordonner pour faire avancer ces dossiers urgents dans le respect des intérêts de Couvin et de ces citoyens.